

Index AI : PRE01/412/2013
13 August 2013

Bahreïn. Il faut mettre un terme à la répression contre les manifestations pacifiques

Les autorités bahreïnites ne doivent pas réprimer les grandes manifestations antigouvernementales prévues le 14 août, a déclaré Amnesty International. L'organisation craint que la nouvelle législation adoptée le 6 août ne serve à légitimer le recours à la force pour écraser les manifestations pacifiques.

« Les citoyens de Bahreïn ont le droit de se rassembler et d'exprimer leurs opinions de manière pacifique, sans redouter d'être la cible de violences, a rappelé Philip Luther, directeur du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

« Depuis des années, les autorités cherchent sans vergogne à museler la liberté d'expression, prenant des mesures de plus en plus drastiques pour éradiquer la dissidence, dans le mépris le plus complet envers le droit international. »

Les manifestants ont prévu de se rassembler massivement dans tout Bahreïn le 14 août, pour réclamer la fin de la répression et de réelles réformes politiques.

Lundi 12 août, le Premier ministre de Bahreïn, Shaikh Khalifa bin Salman Al Khalifa, a averti que toute tentative visant à déstabiliser le pays serait contrée avec fermeté. Il a accusé les manifestants de vouloir renverser le gouvernement.

Au cours des deux dernières semaines, une série de décrets draconiens ordonnés par le roi de Bahreïn ont été adoptés, renforçant la loi antiterroriste de 2006, en vue de supprimer la dissidence.

Notamment, les rassemblements publics et les manifestations ont été interdits dans la capitale Manama. Les parents de tout mineur de moins de 16 ans qui participe à une manifestation recevront un avertissement écrit du ministère de l'Intérieur. Ils pourront être condamnés à une peine de prison ou à une amende en cas de récidive.

« Ces dispositions draconiennes sont un scandale. La sécurité nationale ne doit pas servir de prétexte pour cautionner la répression des manifestations pacifiques », a estimé Philip Luther.

Ces dernières semaines, l'opposition a continué à protester de manière sporadique. Les forces de sécurité ont tiré à balles réelles et tiré des gaz lacrymogènes pour dissuader les manifestants et ont procédé à des arrestations massives de militants.

Dans le but de faire taire les détracteurs, depuis quelques jours, les autorités de Bahreïn ont arrêté des journalistes, des photographes, des blogueurs et des personnes actives sur les réseaux sociaux.

Mohammad Hassan Sudayf, blogueur et traducteur âgé de 26 ans, et Hussain Hubail, caméraman de 20 ans, ont été arrêtés séparément le 31 juillet. Ils ont été détenus au secret à la Direction des enquêtes

criminelles (CID), où ils auraient été torturés. L'avocat de Mohammad Hassan Sodayf, Abdul-Aziz Moussa, a plus tard envoyé un tweet dans lequel il assurait avoir vu des traces de torture sur son client et révélait les charges retenues contre les deux détenus. Il a alors été lui aussi placé en détention.

Amnesty International craint que les journalistes étrangers ne soient pas autorisés à entrer dans le pays pour couvrir les événements. Un journaliste travaillant pour Al Jazira s'est vu interdire le 7 août d'entrer sur le territoire de Bahreïn, en provenance du Qatar. .

Depuis février 2011, lorsque les manifestations massives contre le gouvernement ont débuté à Bahreïn, la situation des droits humains dans le pays s'est brusquement détériorée. Les forces de sécurité ont recouru à plusieurs reprises à une force excessive contre les manifestants. Nombre de militants de l'opposition ont été arrêtés et jugés devant des tribunaux militaires. Beaucoup ont été torturés en détention. Des défenseurs des droits humains ont également été incarcérés en raison de leur travail.

Notes aux rédacteurs

Le 28 juillet, le Parlement de Bahreïn a soumis 22 recommandations au roi Shaikh Hamad bin Issa al Khalifa en vue de durcir les sanctions prévues par la loi antiterroriste de 2006.

Le roi a publié deux décrets d'urgence le 6 août. Le premier modifie le décret de 1973 relatif aux rassemblements publics, aux manifestations et aux réunions, pour interdire tout sit-in, manifestation et rassemblement dans la capitale Manama. La loi de 1976 relative aux mineurs a également été modifiée : les parents de tout mineur de moins de 16 ans qui participe à une manifestation recevront un avertissement écrit du ministère de l'Intérieur ; ils pourront être condamnés à une peine de prison ou à une amende en cas de récidive.